

Inspectrice de l'Education
Nationale Adjointe au Directeur
Académique des Services de
l'Education Nationale

Circonscription I.E.N. Adjointe

Référence :
DM/MD 174-12

Affaire suivie par
Dominique Maire

Téléphone
03 22 71 25 01
Fax
03 22 71 25 13

Mél.
len80.adjoint@ac-amiens.fr

4, rue Germain Bleuet
BP 2607
80026 Amiens cedex 1

Amiens le 04 juin 2012

LE DIRECTEUR ACADEMIQUE
des Services de l'Education Nationale,
directeur des services départementaux de
l'éducation nationale de la Somme

à

Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs
des écoles primaires et élémentaires

Mesdames et Messieurs les enseignantes et les
enseignants des écoles primaires et élémentaires

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspectrices et
Inspecteurs de l'Education Nationale

Objet : évaluations nationales CE1 et CM2 2012

Le Ministre de l'Education Nationale a décidé que les résultats aux évaluations nationales des acquis des élèves en CE1 et en CM2 ne seront pas transmis à l'administration centrale cette année. Elles feront donc l'objet d'une exploitation dans les écoles pour mettre en œuvre les aides et accompagnements à prévoir pour les élèves en difficulté. Les Inspecteurs de l'Education Nationale coordonneront le suivi de ces opérations pour aider les écoles dans la poursuite de la réalisation et de l'exploitation des évaluations. A cet égard, et sans que ceci constitue une obligation, il n'y aurait que des avantages à ce que vous puissiez renseigner les applications éventuellement utilisées dans les circonscriptions pour faciliter l'analyse des résultats des élèves au sein de votre école.

Pour cette session 2012, la prime de 400 euros versée aux enseignants en charge des évaluations sera conservée.



Claude LEGRAND